

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 221

28 janvier 2016

### SOMMAIRE

1798 European Loan 1 S.à r.l. ....	10581	Blackfont Group S.A. ....	10581
AMCI Poseidon 2 S.à r.l. ....	10605	Blackrock Strategic Funds ....	10581
Amicale sportive GO-Run vum Centre Noss- biérg ....	10602	Bluecloud Capital S.A. ....	10578
Anthemis Group S.A. ....	10587	Bluestar Silicones International S.à r.l. ....	10578
Arkany S.A. ....	10577	Border Express S.à r.l. ....	10566
AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l. ....	10577	Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l. ....	10579
Avant S.à r.l. ....	10563	Bristol Ventures S.à r.l. ....	10568
Avenue Investissement Et holding S.A.H. ....	10578	Candy Ventures S.à r.l. ....	10608
Bahati International S.A. ....	10579	D.J.A. S.à r.l. ....	10562
Ball Investment Holdings S.à r.l. ....	10576	Docler Holding S.à r.l. ....	10568
Ball (Luxembourg) Finance S.à r.l. ....	10575	Esebuerer Duerffrënn ....	10569
Barclays Cantal Investments S.à r.l. ....	10576	Febex Technique S.A. ....	10571
BATI-FINANCE HOLDING SA ....	10580	First State Benedict S.à r.l. ....	10570
Baumgartner & Partner GmbH ....	10576	FISCHER immobilière ....	10572
B & Co Partners S.A. ....	10575	Floodwall Investments S.A. ....	10574
BDC Online Settlements S.à r.l. ....	10580	PCOP II Intermediate C S.à r.l. ....	10590
Berlin, Unter den Eichen S.à r.l. ....	10576	Shepherd Capital GP ....	10608
Best Doctors International Insurance ....	10577	Valartis Russian Market Fund ....	10586
Bgold et Westfield, S.e.n.c. ....	10580	Verillon S.à r.l. ....	10584
		VTB Capital IM Russian Market Fund ....	10586

**D.J.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 7, rue Abbé Henri Müller.

R.C.S. Luxembourg B 135.346.

L'an deux mille quinze, le quatre novembre.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Frédéric FREY, cuisinier, né à Bar le Duc (France) le 1<sup>er</sup> décembre 1972, demeurant à L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer;

Lequel comparant, représentant 230/452 ièmes du capital social de la société à responsabilité limitée "D.J.A. S.à r.l." avec siège social à L-9065 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer, constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand UNSEN, alors de résidence à Diekirch en date du 7 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 368 du 13 février 2009, numéro RCS Luxembourg B 135346,

Lequel comparant déclarent agir en tant que associé représentant plus de la moitié du capital social de la société prédé-signée et requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit ses résolutions, prises sur ordre du jour conforme.

Monsieur Frédéric TRAUTMANN, demeurant à L-9160 Ettelbruck, 53, rue Michel Rodange, de fait inconnu à cette adresse, détenteur des 222 parts restantes, a été invité par lettre recommandée du 9 octobre 2015 à assister à cette assemblée générale.

Le comparant a transmis au notaire soussigné la lettre de convocation dont copie en annexe, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire pour être enregistrée avec les présentes.

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Frédéric FREY en sa qualité de gérant de la société et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et de la mettre en liquidation à la date de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer un liquidateur et appelle à ces fonctions le comparant prénommé Monsieur Frédéric FREY, pouvant en toutes circonstances agir et engager la société en liquidation sous sa signature individuelle.

*Quatrième résolution*

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus admis par la loi, notamment ceux d'aliéner les immeubles et meubles de la société, même par vente de gré à gré. Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire des biens de la société. Il peut se référer aux livres et écritures de la société. Il peut, sous sa responsabilité, constituer tous tiers mandataires et leur déléguer les pouvoirs qu'il juge nécessaire pour un ou plusieurs objets déterminés.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

*Déclaration du comparant*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Frédéric FREY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 6 novembre 2015. Relation: DAC/2015/18777. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé): Tholl.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187640/54.

(150209371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**Avant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 44.400,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.906.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. European Credit Opportunities Platform B.V., a private limited liability company (Besloten Vennootschap) established and existing in the Netherlands, having its registered office at Prinsengracht 919, 1017KD, Amsterdam, the Netherlands and registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 60394811;

2. ASO Lux 3 S.à r.l., a private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.442;

3. GL Europe Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.977;

4. EPO Investment S.à r.l., a private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.614; and

5. Mocovant L.P., a limited partnership registered in the Island of Guernsey with registered number 2314 whose registered office is at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL acting through its general partner, ASO (GP) III Limited, a non-cellular company limited by shares, incorporated in Guernsey (registered number 57508) whose registered office is at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL,

all parties are here duly represented by Mr Liridon ELSHANI, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of five (5) powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") holding all the issued shares representing the entire share capital of Avant S.à r.l., a private limited liability company established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.906, incorporated by a deed of undersigned notary, dated 10 November 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 143 of 20 January 2015, and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 11 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 195 of 24 January 2015 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at twenty-two thousand and two hundred British pounds (GBP 22,200) represented by two million two hundred and twenty thousand (2,220,000) shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, fully paid-up.

III. The purpose of these resolutions is the:

i. increase of the Company's share capital by an amount of twenty-two thousand and two hundred British pounds (GBP 22,200) to bring it from its current amount of twenty-two thousand and two hundred British pounds (GBP 22,200) to the amount of forty-four thousand and four hundred British Pounds (GBP 44,400), by incorporating into the share capital of the Company an amount of twenty-two thousand and two hundred British pounds (GBP 22,200) currently booked in the premium account 115 of the Luxembourg standard chart of accounts "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Company by increasing the nominal value of the existing shares from one penny (GBP 0.01) to two pence (GBP 0.02), without issuing new shares; and

ii. amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above.

IV. The Shareholders then adopted the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of twenty-two thousand and two hundred British pounds (GBP 22,200) to bring it from its current amount of twenty-two thousand and two hundred British pounds (GBP 22,200) to the amount of forty-four thousand and four hundred British Pounds (GBP 44,400), by incorporating

into the share capital of the Company an amount of twenty-two thousand and two hundred British pounds (GBP 22,200) currently booked in the premium account 115 of the Luxembourg standard chart of accounts “apport en capitaux propres non rémunérés par des titres”) of the Company by increasing the nominal value of the existing shares from one penny (GBP 0.01) to two pence (GBP 0.02), without issuing new shares.

Evidence of the existing premium account 115 “Share premium and similar premium” has been given to the undersigned notary by a balance sheet dated on September 30<sup>th</sup>, 2015.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions.

Consequently, article 5.1 of the articles of association of the Company shall be amended to read as follows:

**" 5.1. Composition of the share capital.** The share capital is set at forty-four thousand and four hundred British Pounds (GBP 44,400) represented by two million two hundred and twenty thousand (2,220,000) shares, having a nominal value of two pence (GBP 0.02) each, fully paid-up, divided into:

- (i) one hundred and seventy thousand (170,000) class A shares (the "Class A Shares");
- (ii) one hundred and seventy thousand (170,000) class B shares (the "Class B Shares");
- (iii) one hundred and seventy thousand (170,000) class C shares (the "Class C Shares");
- (iv) one hundred and seventy thousand (170,000) class D shares (the "Class D Shares");
- (v) one hundred and seventy thousand (170,000) class E shares (the "Class E Shares");
- (vi) one hundred and seventy thousand (170,000) class F shares (the "Class F Shares"); and
- (vii) one million and two hundred thousand (1,200,000) class G shares (the "Class G Shares").

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares and the Class G Shares, shall together be referred to as the "Shares", each being a "Share"."

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The increased amount of twenty-two thousand two hundred British pounds (GBP 22,200) is evaluated thirty thousand eight hundred seventy-seven Euro and twenty-two cents (EUR 30,877.27) according the exchange rate published in xe.com on October 26<sup>th</sup>, 2015.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons it is stated that in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1. European Credit Opportunities Platform B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap) constituée aux Pays-Bas, ayant son siège social à Prinsengracht 919, 1017KD, Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Netherlands Chamber of Commerce sous le numéro 60394811;

2. ASO Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.442;

3. GL Europe Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.977;

4. EPO Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.614; et

5. Mocovant L.P., a limited partnership immatriculée à l'Ile de Guernesey sous le numéro 2314 dont le siège social est à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL agissant à travers son associé commandité,

ASO (GP) III Limited, a non-cellular company limited by shares, constituée à Guernesey (numéro d'immatriculation 57508) dont le siège social est à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL.

Les parties sont dûment représentées par Mr Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de cinq (5) procurations délivrées sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") détenant toutes les parts sociales représentant tout le capital social de Avant S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192906, constituée par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 novembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 143 du 20 janvier 2015, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 11 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 195 du 24 janvier 2015 (la "Société").

II. Le capital de la Société est fixé à vingt-deux mille deux cents livres sterling (GBP 22.200) représenté par deux millions deux cent vingt mille (2.220.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, entièrement libéré.

III. L'objectif de ces résolutions est:

i. l'augmentation du capital de la Société d'un montant de vingt-deux mille deux cents livres sterling (GBP 22.200), en le faisant passer de son montant actuel de vingt-deux mille deux cents livres sterling (GBP 22.200) à un montant de quarante-quatre mille quatre cents livres sterling (44.400.-GBP), par l'incorporation dans le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux mille deux cents livres sterling (GBP 22.200) actuellement inscrits dans le compte 115 du plan comptable normalisé de Luxembourg (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres) de la Société en augmentant la valeur nominale des parts sociales de un penny (GBP 0.01) à deux pence (GBP 0.02), sans émettre de nouvelles parts sociales.

ii. la modification de l'article 5.1 des statuts pour refléter ce qui précède.

IV. Les Associés ont ensuite adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux mille deux cents livres sterling (GBP 22.200), en le faisant passer de son montant actuel de vingt-deux mille deux cents livres sterling (GBP 22.200) à un montant de quarante-quatre mille quatre cents livres sterling (44.400.- GBP), par l'incorporation dans le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux mille deux cents livres sterling (GBP 22.200) actuellement inscrits dans le compte 115 du plan comptable normalisé de Luxembourg (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres) de la Société en augmentant la valeur nominale des parts sociales de un penny (GBP 0.01) à deux pence (GBP 0.02), sans émettre de nouvelles parts sociales.

La preuve d'existence du compte 115 «prime d'émissions et primes assibilées» a été donnée au notaire instrumentaire par un bilan daté au 30 septembre 2015.

#### *Seconde résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus.

Par conséquent, l'article 5.1 des statuts sera modifié pour être lu de la façon suivante:

" **5.1 Composition du capital social.** Le capital social est fixé à quarante-quatre mille quatre cents livres sterling (44.400.- GBP), représenté par deux millions deux cent mille (2.220.000) parts sociales, d'une valeur nominale de deux pence (0,02 GBP) chacune, entièrement libérées divisé en:

- (i) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- (ii) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- (iii) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
- (iv) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
- (v) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- (vi) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"); et
- (vii) un million deux cents mille (1.200.000) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G").

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe G considérées ensemble seront dénommées les "Parts Sociales", chacune étant une "Part Sociale".

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, frais et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison des présentes résolutions sont estimés à mille six cents euros (EUR 1.600,-)

Le montant augmenté de vingt-deux livres sterling (GBP 22.200) est évalué à trente mille huit cent soixante-dix-sept euros et vingt-sept cents (EUR 30.877,27) conformément au taux d'échange publié au xe.com le 26 octobre 2015.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de ce document.

Lecture faite aux personnes mandataires des parties comparantes, les mandataires ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/25235. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187477/179.

(150209473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**Border Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 196.537.

In the year two thousand fifteen,  
on the thirteenth day of the month of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“HONG KONG AND SHANGHAI ENERGY RESOURCES COMPANY LIMITED”, a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, established and having its registered office at 3905 Two Exchange Square, 8 Connaught Place, Central, Hong Kong, registered under company number 1784259 at the Hong Kong Company's Registry, here represented by:

Mrs Françoise PREVOST, employee, residing professionally at 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to her in Hong Kong, on 22 October 2015,

said proxy, signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through his proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole partner (the “Sole Partner”) of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “BORDER EXPRES S.à r.l.”, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196 537, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 28 April 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1635 of 02 July 2015. The articles have not been amended since then (the “Company”).

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12'500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12'500) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to transfer the current registered office of the Company from 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

*Second resolution*

The Sole Partner further resolves to amend Article 2, paragraph 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.”

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party represented as stated here above, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,  
le treize novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«HONG KONG AND SHANGHAI ENERGY RESOURCES COMPANY LIMITED», une société constituée et existant sous les lois de Hong Kong, établie et ayant son siège social à 3905 Two Exchange Square, 8 Connaught Place, Central, Hong Kong, immatriculée sous le numéro 1784259 au Registre des Sociétés à Hong Kong,

ici représentée par:

Madame Françoise PREVOST, employée privée, demeurant professionnellement au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Hong Kong, le 22 octobre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante représentée, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «BORDER EXPRESS S.à r.l.», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196 537 et constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 28 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1635 du 02 juillet 2015. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euro (12'500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12'500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer l'actuel siège social de la Société du 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide également de modifier l'article 2, alinéa 1 des statuts de la Société, lequel premier alinéa aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. »

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du comparant, représenté comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française.

A la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes,  
et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. PREVOST, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26616. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé):* Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015187568/88.

(150209450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**Bristol Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 37.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.986.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Lors des «Résolutions de l'Associé Unique» de la société à responsabilité limitée Bristol Ventures S. à r.l., établie et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, 51, inscrite sous le numéro B 164.986 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

acte enregistré à Luxembourg AC, le 17 août 2015, 2LAC/2015/18768, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR) non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, une erreur s'est glissée dans le «point 2. de l'Ordre du jour» et dans la «Deuxième Résolution» tant dans la version anglaise que française, en ce qui concerne le nom d'un des gérants à révoquer qui est «Armin LANG» et non «Harmen KÖLLN».

**Version anglaise:**

*«Agenda:*

(...)

2. Revocation of Mr Ulrich BINNINGER and Mr Armin LANG as managers of the Company;

(...).»

*«Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to revoke Mr Ulrich BINNINGER and Mr Armin LANG as managers of the Company with immediate effect and resolves to give them discharge for their duty since their appointment until the date of their revocation.»

**Version française:**

*«Ordre du jour:*

(...)

2. Révocation de Monsieur Ulrich BINNINGER et Monsieur Armin LANG en tant que gérants de la Société;

(...).»

*«Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide de révoquer Monsieur Ulrich BINNINGER et de Monsieur Armin LANG, en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat et de leur accorder décharge de leur fonction depuis leur nomination jusqu'à la date de leur révocation.»

Signé: Notaire Martine SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 09 novembre 2015. 2LAC/2015/25857. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur (signé): Yvette THILL.*

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187544/41.

(150210016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**Docler Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.726.

—  
Der Jahresabschluss vom 31/12/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196685/2.

(150220058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.



**Esebuerer Duerffrënn, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6196 Esebuer, 28, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 10.595.

—  
STATUTEN

Op desem 17. Abrëll 2013, hu folgend Grënnungsmemberen (cf um Enn vum Text) décidéiert e Veräin ouni Gewinnzweck ze grënnen, konform nom Gesetz vum 21. Abrëll 1928

**Numm, Zweck a Sätz**

**Art. 1.** Ënnert dem Numm "Esebuerer Duerffrënn" gëtt zu Esebuer e Veräin ouni Gewinnzweck gegrennt.

**Art. 2.** Den Zweck vum Veräin ass d'Zesummeliewen an d'Kommunikatioun vun den Awunner vun Esebuer ze fördern.

**Art. 3.** De Sätz vum Veräin ass zu Esebuer op 28, route de Luxembourg.

**Art. 4.** De Veräin ass politesch, ideologesch a reliéis neutral.

**Memberen**

**Art. 5.** D'Zuel vun de Memberen ass no uewen op, duerf awer net manner wéi 5 sinn.

All Awunner vun Esebuer, an nëmmen vun Esebuer, ka Member vum Veräin ginn.

**Verwaltung**

**Art. 6.** De Veräin gëtt vun engem Comité geleet, an ass nëmmen beschlossfähig wann d'Majoritéit an der Sëtzung präsent ass.

De Comité besteet aus op mannst 5 an héchstens 9 Leit: engem Präsident, engem Vize-Präsident, engem Sekretär, engem Caissier an aus 1 bis 5 Comitésmemberen.

**Art. 7.** Drëtt-Persounen däerfen op Invitatioun vum Comité u Sëtzungen deelhuefen, si däerfen awer bei Décisiounen net mat ofstëmmen.

**Art. 8.** D' Generalversammlung wielt dem Comité seng Membere mat der Majoritéit vun dene Veräinsmembere, déi an der Versammlung präsent sinn.

All Member vum Veräin kann sech an de Comité wíele loosse.

De Comité gëtt gewielt fir dräi Joer. All Joer gëtt en Drëttel vum Comité frësch gewielt.

D'Membere vun der Austrëtts-Serie kënnen erëmgewielt ginn.

D'Lous entscheed déi zwee éischt Joren iwwe déi Comitésmemberen, déi an d'Austrëtts-Serie kommen.

Kréien zwee Kandidaten déi selwecht Zuel vu Stëmmen, ass dee gewielt, deen den eelsten ass.

**Art. 9.** Ass e Comitésmember demissionär virum Enn vun sengem Mandat, da gëtt op der nächster Generalversammlung en neie Member gewielt, deen dëse Mandat zu Enn féiert.

**Art. 10.** De Comité verdeelt d'Chargen ënnert sech.

**Art. 11.** De Comité gëtt vum Sekretär oder vun 3 vun sänge Memberen aberuff, wann den Interessi vum Veräin oder eng bestëmmten Drénglechkeet, ët verlaangt.

**Art. 12.** All Comitésmember deen aus irgengem Grond nët kann un der Sëtzung deelhuefen, ass gebieden sech ze entschëllegen. E Comitésmember, deen dräimol hannerteneen onentschëllegt feelt, gëtt aus dem Comité ausgeschloss.

**Art. 13.** De Comité huet all Rechter a Pflichten, déi an den Artikelen 13 an 14 vum Gesetz vum 21. Abrëll 1928 opgezielt sinn. De Comité huet all Rechter fir de Veräin ze verrieden, och op gerichtlech an um administrative Plang.

**Art. 14.** De Präsident oder de Vize-Präsident zesumme mat dem Sekretär oder dem Caissier, engagéiren de Veräin mat hirer Ënnerschrëft vis-à-vis vun drëtte Persounen.

**Art. 15.** All Décisioun muss matt enger 2/3 Majoritéit gestëmmt ginn. Dat wat am Comité an op der Generalversammlung décidéiert gëtt, muss an engem Rapport festgehal ginn, deen vun all Member nogekuckt kann ginn. Dëse Rapport gëtt vum Präsident oder dem Vize-Präsident an vum Sekretär ënnerschriwen.

**Art. 16.** D'Generalversammlung kënn op d'mannst eemol am Joer zesummen.

Si gëtt per E-Mail an/oder per SMS fir jidfer Member wéinstens 10 Deeg virun aberuff.

Den Détail vun der Versammlung riicht sech no deem, wat am Gesetz vum 21 Abrëll 1928 virgesinn ass.

**Art. 17.** Aus all Stoot vun Esebuer, däerf héchstens 1 Persoun am Comité sinn.

### Caisse a Fongen

**Art. 18.** D'Fonge vum Veräin bestinn aus Subsiden, Donen, Zënsen vun Bankkonten a Benefice vun Manifestatiounen.

**Art. 19.** De Comité leeët der Generalversammlung all Joer d'Konten vun lëschte Joer vir. Si ginn vu wéinstens zwee Caisserevisseuren, déi net Member vum Comité sinn, kontrolléiert. Déi 2 Révisseuren gi vun der Generalversammlung fir 1 Joer gewielt.

### Opléise vum Veräin

**Art. 20.** Wann de Veräin opgeléist gëtt, da geet de Rescht vun sengem Verméigen un den OFFICE SOCIAL vun der Gemeng JUNGLINSTER.

**Art. 21.** Fir alles wat net an dëse Statuten virgesinn ass, zielt d'Gesetz vum 21. Abrëll 1928.

#### *Grënnungsmemberen vun den „Esebauerer Duerfrënn“:*

NOM/Prénom/	Adresse	Profession	Nationalité
FABER Marc	1, rue de Blaschette L- 6196 Eisenborn	Animateur socioculturel	Luxembourgeoise
FORGIARINI Jean-Paul	3, rue de L'Ernz L-6196 Eisenborn	Employé privé	Luxembourgeoise
HEINISCH Nico	2,rue de L'Ernz L-6196 Eisenborn	Artisan Ponts et Chaussés (en retraite)	Luxembourgeoise
HEINISCH Sandra	7, rue de L'Ernz L-6196 Eisenborn	Employée privée	Luxembourgeoise
JANDER Pascale	28,rte de Luxembourg L-6196 Eisenborn	Employée de l'Etat Ministère du Travail	Luxembourgeoise
O'DONNELL-POMMERELL Christiane	8, rue de l'Ernz L-6196 Eisenborn	Fonctionnaire d'Etat (en congé sans solde)	Luxembourgeoise
WAGNER Gabrielle	4, rue de Blaschette L-6196 Eisenborn	Office/HR Manager	Luxembourgeoise

Référence de publication: 2015187668/75.

(150210928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

### **First State Benedict S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.819.

I. Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé et avec effet au 18 août 2015, que l'associé unique de la Société, First State Infrastructure S.à r.l., a transféré 1.250.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- First State Investments Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B128117, ayant son siège social à l'adresse suivante: 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, agissant comme société de gestion pour et au nom du fonds d'investissement spécialisé, First State European Diversified Infrastructure Fund FCP-SIF.

II, Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé et daté du 18 novembre 2015, que le nouvel associé unique précité de la Société, First State Investments Fund Management S.à r.l., a transféré, en date du 17 novembre 2015, 53.750 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Mercer Investments (Australia) Limited, une limited company, constituée et régie selon les lois du Commonwealth d'Australie, immatriculée auprès du Australian Business Register sous le numéro ABN 66 008 612 397, ayant son siège social à l'adresse suivante: Collins Square, 727 Collins Street, Docklands, Victoria 3008, Australie, agissant comme trustee de Mercer Tailored # 1 Trust.

III. Il résulte d'un second contrat de transfert de parts, signé et daté du 18 novembre 2015, que le nouvel associé unique précité de la Société, First State Investments Fund Management S.à r.l., a transféré, en date du 17 novembre 2015, 178.750 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Colonial First State Managed Infrastructure Limited, une limited company, constituée et régie selon les lois du Commonwealth d'Australie, immatriculée auprès du Australian Business Register sous le numéro ABN 13 006 464 428, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ground Floor, Tower 1, 201 Sussex Street, Sydney, New South Wales 2000, Australie, agissant comme trustee de Colonial First State Active Infrastructure Income Fund.

En conséquence, les 1.250.000 parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

First State investments Fund Management S.à r.l. agissant comme société de gestion pour  
 First State European Diversified Infrastructure Fund FCP-SIF . . . . . 1.017.500 parts sociales  
 Mercer Investments (Australia) Limited agissant comme trustee de Mercer Tailored # 1  
 Trust . . . . . 53.750 parts sociales  
 Colonial First State Managed Infrastructure Limited agissant comme trustee de Colonial  
 First State Active Infrastructure Income Fund . . . . . 178.750 parts sociales  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

First State Benedict S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015187710/39.

(150210015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**Febex Technique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 33.873.

L'an deux mille quinze, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,  
 s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «FEBEX TECHNIQUE S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2543 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 33.873, constituée suivant acte notarié en date du 10 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations (le «Mémorial C»), numéro 419 du 15 novembre 1990. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 30 décembre 2013, par acte notarié, publié au Mémorial C numéro 1137 du 6 mai 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Monsieur Cyrille TERES, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Monsieur Jonathan LEHMANN, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente des alinéas premier et second de l'article deux des statuts de la Société.

2. Modification du second alinéa de l'article treize des statuts de la Société.

3. Démission des administrateurs, décharge et nomination de leur remplaçant.

4. Démission du commissaire, décharge et nomination de son remplaçant.

5. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, l'article deux, premier et deuxième alinéas, des statuts de la Société est modifié, lesquels alinéas auront désormais la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa).** «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.»

**Art. 2. (second alinéa).** «Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article treize, second alinéa des Statuts de la Société, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

**Art. 13. (second alinéa).** «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur David SANA, de Madame Astrid BETZ ainsi que de Madame Monique JUNCKER de leur fonction d'Administrateur de la Société avec effet immédiat et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement avec effet immédiat:

- Monsieur Philippe RICHELLE né le 17 octobre 1962 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

- Madame Brigitte DENIS, née le 12 avril 1966 à Rossignol (Belgique) et demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

- Madame Marie-Line SCHUL, née le 2 octobre 1966 à Saint-Mard (Belgique) demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

Tous trois sont nommés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2021.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de COMCOLUX S.à r.l de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement avec effet immédiat H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir en 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, C. TERES, J. LEHMANN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26622. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé):* Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015187724/77.

(150209806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**FISCHER immobilière, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2273 Luxembourg, 8, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 187.690.

*Rectificatif du dépôt L150189571*

L'an deux mil quinze, le sept octobre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

Monsieur Mathieu FISCHER, né le 18 février 1980 à Metz (France), demeurant à L-3512 Dudelange, 187, Rue de la Libération;

Madame Andrijana JOVANOVIC, née le 9 juillet 1982 à Zemun (Serbie), demeurant à L-3512 Dudelange, 187, Rue de la Libération;

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant à acter ce qui suit:

Monsieur Mathieu FISCHER déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée

«FISCHER immobilière S.A.R.L.»

établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 25, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 187.690,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 juin 2014, publiée au Mémorial C numéro 1541, en date du 16 juin 2014, page 73932 et dont le capital social s'élève à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune.

La partie prédésignée Mathieu FISCHER déclare par les présentes céder à la partie comparante Andrijana JOVANOVIC, laquelle accepte, 250 parts sociales de ladite société.

Cette cession de parts se fait sous les garanties ordinaires de droit. La partie cédante déclare que les parts sont libres de toute charge ou privilège quelconque et sont cédées avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

La partie cessionnaire bénéficie de la jouissance des parts cédées à compter de ce jour, moyennant paiement concomitant du prix. Les actifs de la société ne font pas l'objet de quelconques charges ou obligations, et notamment ils ne font pas l'objet de charges hypothécaires.

La partie cessionnaire déclare avoir connaissance des statuts de la société ainsi que de la situation financière de celle-ci.

Le paiement du prix de cession a été réalisé en dehors de la comptabilité du notaire instrumentant, et les parties comparantes donnent décharge au notaire instrumentant de toute responsabilité relative à la cession intervenue.

Suite la cession de parts ainsi intervenue, le capital social est souscrit actuellement comme suit:

#### *Souscription du capital social*

Monsieur Mathieu FISCHER, né le 18 février 1980 à Metz (France), demeurant à L- 3512 Dudelange, 187, Rue de la Libération .....	250 parts sociales
Madame Andrijana JOVANOVIC, née le 9 juillet 1982 à Zemun (Serbie), demeurant à L-3512 Dudelange, 187, Rue de la Libération .....	<u>250 parts sociales</u>
TOTAL: .....	500 parts sociales

Ensuite, les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constituent en assemblée générale, et, renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclarent constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, les parties comparantes ont prié le notaire d'acter les résolutions qu'elles ont prises:

#### *Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1510 du 25, avenue de la Faïencerie Luxembourg à L-2273 Luxembourg, 8, rue de l'Ouest.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer Madame Andrijana JOVANOVIC préqualifiée, à la fonction de second gérant de ladite société avec effet au jour des présentes.

La société sera engagée en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle ou conjointe du ou des gérant(s).

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la société ne se livre(ra) pas, à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.300.- EUR (mille trois cent euros).

A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré le présent procès-verbal clos.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante ainsi qu'aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signés: M. FISCHER, A. JOVANOVIC, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 2, le 08 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22663. Reçu douze euros 12.- €

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187730/74.

(150210083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Floodwall Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.841.

L'an deux mille quinze, le quatre novembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "FLOODWALL INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1148 du 9 mai 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés par la suite.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137 841.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, prénommée.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la dissolution et la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge aux organes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les commissaires aux comptes de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard des administrateurs ou des commissaires aux comptes de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

*Troisième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société anonyme «C.G. Consulting», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102188 (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300.-) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/25576. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187732/72.

(150209309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

#### **B & Co Partners S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.938.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 novembre 2015*

#### REVOCATION DE DEUX ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale ordinaire décide de révoquer Monsieur Olivier GARÇON et Monsieur Dominique DELABY de leur poste d'administrateurs avec effet au 08/10/2015.

#### MODIFICATION ADRESSE DU COMMISSAIRE

L'adresse de VERICOM SA est: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015189148/15.

(150211768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---

#### **Ball (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.416.

Par résolutions prises en date du 15 septembre 2015, l'associé unique a décidé de nommer John Howard Wells Jr, avec adresse professionnelle au 10, Longs Peak Drive, CO 800212510, Broomfield, États-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189151/13.

(150211907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---

**Ball Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 90.415.

Par résolutions prises en date du 15 septembre 2015, l'associé unique a décidé de nommer John Howard Wells Jr, avec adresse professionnelle au 10, Longs Peak Drive, CO 800212510, Broomfield, États-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189152/13.

(150211908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---

**Barclays Cantal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 154.380,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 155.607.

EXTRAIT

En date du 20 novembre 2015, Barclays Lamorak Investments S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré l'intégralité des quatre-vingt-dix-neuf mille six cents (99.600) parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l., une société ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B131368.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189155/15.

(150211737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---

**Baumgartner & Partner GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 186.882.

AUSZUG

Es geht aus einer Abtretung der Geschäftsanteile hervor, dass Herr Dr. Adam Polkowski seinen Geschäftsanteil an der Baumgartner & Partner GmbH an Herrn Markus Baumgartner abgetreten hat.

Die Zahl der Anteile des Gesellschafters Herrn Markus Baumgartner beläuft sich nunmehr auf 95 Anteile.

Luxemburg, den 10. November 2015.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2015189156/14.

(150211742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---

**Berlin, Unter den Eichen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 201.468.

*Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales:*

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 12 novembre 2015, entre:

1. La société Infilux S.A. ayant son siège social au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164230

Et

2. La société SOMSIS S.A. ayant son siège social au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161754

Il en résulte ce qui suit:



La société Infinilux S.A. ayant son siège social au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164230

déclare céder à

La société SOMSIS S.A. ayant son siège social au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161754,

12.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Berlin, Unter den Eichen S.à r.l. établie et ayant son siège social au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B201468.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berlin, Unter den Eichen S.à r.l.

Référence de publication: 2015189158/25.

(150211857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---

**Best Doctors International Insurance, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 60.107,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.741.

—  
*Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance en date du 16 août 2015*

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 octobre 2015*

1. Monsieur Davy Toussaint a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 21 octobre 2015.

2. Monsieur Martin Paul Galliver, administrateur de sociétés, né à Monaco (Principauté de Monaco), le 15 juin 1980, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 21 octobre 2015.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Pour extraits sincères et conformes

*Pour Best Doctors International Insurance*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015189159/20.

(150211925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---

**Arkany S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 198.105.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 Juin 2015*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Mr. Gauthier de Vanssay de Blavous, chef d'entreprise, né le 2 Avril 1972 à Paris 16<sup>ème</sup>, France, avec adresse au 6, rue Clauzel, 75009 France, en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière avec effet immédiat et ce jusqu'à expiration de son mandat actuel d'administrateur en accordance avec l'article 18 des statuts de la Société.

Référence de publication: 2015189132/13.

(150211717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---

**AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.609.

—  
EXTRAIT

En date du 18 novembre 2015, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Kaliroi Thouas, en tant que gérant B, est accepté avec effet au 15 octobre 2015.

- Madame An-An Shong, née le 25 septembre 1984 à Taipei, Taiwan, et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 15 octobre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189140/15.

(150212172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---

**Avenue Investissement Et holding S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 48.875.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 19 novembre 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- Société anonyme AVENUE INVESTISSEMENT ET HOLDING S.A.H., inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 48 875, avec siège social à L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Anita LECUIT, premier juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat à la Cour, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 décembre 2015 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015189141/21.

(150211812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---

**Bluecloud Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 167.763.

—  
L'administrateur unique de la Société a décidé, par résolution écrite du 12 octobre 2015, de transférer le siège social du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

En outre, veuillez noter que l'adresse professionnelle d'administrateur, Monsieur Gábor Kacsóh est également située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015189160/14.

(150212065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---

**Bluestar Silicones International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.500.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.291.

—  
Par résolutions signées en date du 12 novembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Marie-Alex Premier, avec adresse professionnelle au 2, Chemin du Champs, 69660 Collonges au Mont d'Or, France, de son mandat de gérant, avec effet au 9 novembre 2015;

2. Acceptation de la démission de Lu Xiaobao, avec adresse professionnelle au 36, Ande Road, 10011 Beijing, Chine, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

3. Nomination de Morten Viga, avec adresse professionnelle au 169, Drammensveien, 0277 Oslo, Norvège, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

4. Nomination de Trond Saeterstad, avec adresse professionnelle au 169, Drammensveien, 0277 Oslo, Norvège, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

5. Nomination d'Inge Grubben-Stromnes, avec adresse professionnelle au 169, Drammensveien, 0277 Oslo, Norvège, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189161/21.

(150211771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---

**Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.921.771.125,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 89.589.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 23 novembre 2015 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

- Renouvellement du mandat des Gérants suivants à compter du 23 novembre 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- \* Brian O'Grady, Gérant A;
- \* Gary Lewbel, Gérant A;
- \* René Varil, Gérant A;
- \* Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B;
- \* Robert Jan Schol, Gérant B;
- \* Fabrice Rota, Gérant B.

- Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise agréée à compter du 23 novembre 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- \* Deloitte S.A., société anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

*Gérant B*

Référence de publication: 2015189163/24.

(150212207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---

**Bahati International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.554.

**CLOSURE OF LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2015*

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189166/16.

(150212281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---

**B.F.H. SA, BATI-FINANCE HOLDING SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 60, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 48.483.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 19 novembre 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- La société anonyme BATI-FINANCE HOLDING SA, en abrégé B.F.H. SA (RCS B48483) avec siège social, à L-5612 Mondorf-les-Bains, 60 avenue François Clément, de fait inconnu à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 10 décembre 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Stéphanie STAROWICZ

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015189167/20.

(150211734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

**BDC Online Settlements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 190.971.

EXTRAIT

En date du 16 novembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission, avec effet au 16 novembre 2015, de Monsieur Michaël Goosse, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, de son poste de gérant.

2. Nomination de Monsieur Nicolas Poncelet, né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 16 novembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015189171/16.

(150212176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

**Bgold et Westfield, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

**Capital social: EUR 501.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 157.593.

L'associé de la Société, Westfield Investments Sàrl., a récemment changé d'adresse comme suit:

46a, Avenue JF Kennedy

1855 Luxembourg

vers le

49, boulevard du Prince Henri

1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Christina Horf.

Référence de publication: 2015189179/16.

(150212041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

**Blackfont Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 138.883.

L'administrateur unique de la Société a décidé, par résolution écrite du 12 octobre 2015, de transférer le siège social du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

En outre, veuillez noter que l'adresse professionnelle d'administrateur, Monsieur Gábor Kacsóh est également située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015189182/14.

(150211616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

**Blackrock Strategic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 127.481.

Faisant suite à l'Assemblée Générale Annuelle du 20 Novembre 2015,  
sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Mr. Frank P. LE FEUVRE

Mr. Nicholas HALL

Mr. Alexander HOCTOR-DUNCAN

Mme. Francine KEISER

Mr. Bruno ROVELLI

Mr. Geoffrey Douglas RADCLIFFE

est réélu réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Deloitte Audit S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Novembre 2015.

State Street Bank Luxembourg S.A.

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015189183/21.

(150211976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

**1798 European Loan 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 148.939.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of November,  
Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED**

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., a Luxembourg public limited company having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 152886, (the "Sole Shareholder" or the "Appearing Party"), here represented by Mr Cédric Intesse, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given privately to him.

The aforesaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole holder of all the shares in "1798 European Loan 1 S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Carlo Wersandt, Notary, residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, on 15 September 2009, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 148939, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2265 of 19 November 2009; the Articles of Association of which have been amended (i) for the first time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Martine Decker,

Notary, residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 23 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 654 of 06 April 2011 and (ii) for the second and last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Jean Seckler, Notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 17 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 159 of 23 January 2013.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("1915 Law") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides the anticipated dissolution of the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator Mr Mark Edmonds, Managing Director and Employee of the Sole Shareholder, professionally residing in Luxembourg.

The liquidator's mission is to realise the assets and pay the debts of the Company.

He has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the 1915 Law.

He is hereby authorised to execute all acts foreseen by article 145 of said law without further authorization from the Sole Shareholder.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the Company.

He may, under his own liability, and for special operations, delegate some or all of his powers, to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

The liquidator may bind the Company in liquidation under his sole signature with no limitation.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to grant full and complete discharge to the sole manager for the performance of his mandate.

*Fourth resolution*

Acting in accordance with article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time, the Sole Shareholder decides to subsequently hold the second and third meetings in connection with the liquidation process.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges and approves the report of the liquidator regarding the tasks performed according to his mandate.

The said report, after signature ne varietur by the persons attending the meeting and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered together with it.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint as Commissaire-Vérificateur of the liquidation Mr Alban Queva, Employee of the Sole Shareholder, professionally residing in Luxembourg.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder, having taken notice of the report by the Commissaire- Vérificateur, approves the report of the Commissaire-Vérificateur and the liquidation accounts.

The said report, after signature ne varietur by the persons attending the meeting and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder decides to grant full and complete discharge to the liquidator and to the Commissaire-Vérificateur for the performance of their mandate.

*Ninth resolution*

The Sole Shareholder decides to close the liquidation.

*Tenth resolution*

The Sole Shareholder decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five (5) years c/o LAB Group, 9 rue Henri Tudor L-5366 Munsbach, and that all the amounts and assets eventually

belonging to shareholders and creditors who have not shown up at the end of the liquidation will be deposited at the same address for the benefit of whom it may concern.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le treizième jour de novembre,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU**

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 152886 (la "Partie Comparante" ou l'Associé Unique"), dûment représentée par Mr Cédric Intesse demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante est l'associé unique de 1798 European Loan 1 S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 Septembre 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 148939 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2265 du 19 November 2009; et dont les statuts ont été modifiés (i) pour la première fois suivant acte reçu par Maître Martine Decker, Notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 Décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 654 du 06 avril 2011, et (ii) pour la deuxième et dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, Notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 Décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 159 du 23 janvier 2013.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Loi de 1915») dispose que l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 de la Loi de 1915 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur, Mr Mark Edmonds, administrateur dirigeant et employé de l'Associé Unique, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le liquidateur a pour mission la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144-148 bis de la Loi de 1915.

Il est par les présentes autorisé à procéder à tous les actes prévus à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'autre autorisation de l'Associé Unique.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière au gérant unique pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Associé Unique décide de tenir immédiatement et successivement les deuxième et troisième Assemblées Générales de liquidation.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique prend connaissance et approuve le rapport du liquidateur concernant les travaux réalisés pendant son mandat.

Ledit rapport après signature ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer en tant que Commissaire-vérificateur Alban Queva, employé de l'Associé Unique, résidant professionnellement à Luxembourg.

*Septième résolution*

L'Associé Unique, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du Commissaire-vérificateur et les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après signature ne varietur, par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire-vérificateur pour l'exercice de leur mandat.

*Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide de clôturer la liquidation.

*Dixième résolution*

L'Associé Unique décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans chez LAB Luxembourg S.A., 9 rue Henri Tudor L-5366 Munsbach, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la même adresse au profit de qui il appartiendra.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. INTESSE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 16 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19404. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): J. THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188205/168.

(150210245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**Verillon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1527 Luxembourg, 16, rue Marechal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 152.675.

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:



- Monsieur Przemyslaw KUKIELKA, consultant en affaires, né le 12 septembre 1978 à Zyrardow (Pologne), demeurant à L-1527 Luxembourg, 16, rue Marechal Foch.

I.- Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société «Verillon S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9408 Vianden, 1, rue Gaessel, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.675, constituée suivant acte reçu par le Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1175 du 4 juin 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 26 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2865 du 26 novembre 2012 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associé unique, pré-qualifié.

III. L'associé unique représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société:

**Art. 4.** «La société a pour objet toute prestation de services pour l'exécution des mandats dans le domaine des systèmes d'information, des processus opérationnels, des produits et de l'organisation de ses clients.

De plus, la société a pour objet:

- Travaux de plâtrerie
- Travaux de menuiserie
- Travaux de revêtement des sols et des murs
- Travaux de peinture et vitrerie
- Travaux de couverture
- Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air
- Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
- Promotion immobilière
- Installation électrique

La société aura aussi pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, qui se rattachent à son objet social ou qui le favorisent.»

2. Modification de l'article 9 des statuts de la Société;

3. Nomination de Monsieur Henryk FRYC en tant que gérant de la Société;

4. Divers.

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 4.** «La société a pour objet toute prestation de services pour l'exécution des mandats dans le domaine des systèmes d'information, des processus opérationnels, des produits et de l'organisation de ses clients.

De plus, la société a pour objet:

- Travaux de plâtrerie
- Travaux de menuiserie
- Travaux de revêtement des sols et des murs
- Travaux de peinture et vitrerie
- Travaux de couverture

- Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air
- Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
- Promotion immobilière
- Installation électrique

La société aura aussi pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, qui se rattachent à son objet social ou qui le favorisent.»

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société, lequel aura la teneur suivante:

**Art. 9.** «La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.»

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée:

Monsieur FRYC Henryk, commerçant, né le 19 janvier 1961 à Nowy Dwor Gdanski (Pologne), demeurant professionnellement au L-1527 Luxembourg, 16, rue Marechal Foch.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. KUKIELKA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19466. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188166/101.

(150209672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

#### **VTB Capital IM Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. Valartis Russian Market Fund).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.765.

In the year two thousand fifteen, on the eleventh of November.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of VALARTIS RUSSIAN MARKET FUND, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 54.765, incorporated by a deed of Maître Reginald Neuman, the notary residing in Luxembourg, on May 13, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 297 of June 18, 1996. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on September 25, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2607 of October 20, 2012.

The meeting is opened at 3.00 p.m. and Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, is elected chairman of the meeting.

Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer and secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That the present extraordinary general meeting has been convened by a notice sent by rmail the shareholders on October 7, 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in the Luxemburger Wort and the Tageblatt on October 8 and on October 26, 2015

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list, that out of 347,494 shares in circulation, 10 (ten) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

A first extraordinary general meeting was held on October 2, 2015 and could not validly decide on the item 1 of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Change of the denomination of the company into “VTB Capital IM Russian Market Fund” and amendment of article 1 of the articles of association of the Company accordingly.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the denomination of the company into “VTB Capital IM Russian Market Fund” and to amend article 1 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») under the name of “VTB Capital IM Russian Market Fund” (the Company).”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36015. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188174/56.

(150209552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**Anthemis Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.982.

In the year two thousand and fifteen, on the third of November.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, acting in her capacity as a special proxy holder of the board of directors of "Anthemis Group S.A.", a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155982 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler,

then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 14, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2488, dated November 17, 2010, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 29, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2427, dated September 8, 2015,

by virtue of one (1) power of attorney granted by virtue of resolutions of the board of directors of the Company taken on September 18, 2015.

A copy of said resolutions, signed *ne varietur* by the proxyholder of the board of directors of the Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The board of directors of the Company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The subscribed share capital of the Company is set at four hundred seven thousand ninety-seven Euro sixty Euro cents (EUR 407.097,60) represented by:

- three million six hundred thirty-three thousand four hundred seventy-six (3.633.476) class A preferred shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;
- two thousand five hundred (2.500) class C ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and
- four hundred thirty-five thousand (435.000) class F ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.

II. That pursuant to article 6.6 of the Company's articles of association, the authorised share capital is set at one million nine hundred fifty-one thousand seven hundred eighteen Euro and eighty Euro cents (EUR 1.951.718,80) represented by:

- seven million five hundred fifty-seven thousand one hundred eighty-eight (7.557.188) class A preferred shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;
- ten million (10.000.000) class C ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and
- one million nine hundred sixty thousand (1.960.000) class F ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.

III. That the board of directors of the Company, in its resolutions taken on September 18, 2015 and in accordance with the authority conferred on it by the terms of article 6.8 of the Company's articles of incorporation, has increased the share capital of the Company in the aggregate amount of two thousand six hundred seventy-four Euro and fifty Euro cents (EUR 2.674,50) to raise its subscribed capital from its present amount of four hundred seven thousand ninety-seven Euro sixty Euro cents (EUR 407.097,60) to the amount of four hundred nine thousand seven hundred seventy-two Euro and ten Euro cents (EUR 409.772,10), by the creation and issuance of twenty-six thousand seven hundred forty-five (26.745) new class A preferred shares, with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the New Class A Preferred Shares), subscribed and fully paid up by contribution in cash, the details of the subscriptions and payments resulting from the aforementioned resolutions of the board of directors of September 18, 2015, together with a share premium in the aggregate amount of six hundred twelve thousand four hundred sixty Euro and fifty Euro cents (EUR 612.460,50), which shall remain attached to the New Class A Preferred Shares issued.

IV. The aggregate amount of six hundred fifteen thousand one hundred thirty-five Euro (EUR 615.135,00) has been fully paid up in cash and made available to the Company.

V. That following the realization of this increase of share capital within the limits of the authorised share capital, articles 6.1 and 6.6 of the articles of association of the Company have therefore been modified and shall henceforth read as follows:

**“ Subscribed share capital.**

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at four hundred nine thousand seven hundred seventy-two Euro and ten Euro cents (EUR 409.772,10) represented by:

- 6.1.1 three million six hundred sixty thousand two hundred twenty-one (3.660.221) Class A Preferred Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;
- 6.1.2 two thousand five hundred (2.500) Class C Ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and
- 6.1.3 four hundred thirty-five thousand (435.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.”

**“ Authorised share capital.**

6.6 The authorised share capital, in addition to the subscribed share capital, is set at one million nine hundred forty-nine thousand forty-four Euro and thirty Euro cents (EUR 1.949.044,30) represented by:

- 6.6.1 seven million five hundred thirty thousand four hundred forty-three (7.530.443) Class A Preferred Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;
- 6.6.2 ten million (10.000.000) Class C Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and
- 6.6.3 one million nine hundred sixty thousand (1.960.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.”

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trois novembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, résidente professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société «Anthemis Group S.A.», une société anonyme établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155982 (la Société), constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2488 du 17 novembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 29 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2427 du 8 septembre 2015,

en vertu d'une (1) procuration conférée par des résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 18 septembre 2015.

Une copie desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du conseil d'administration de la Société et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le conseil d'administration de la Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre cent sept mille quatre-vingt-dix-sept Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 407.097,60) représenté par:

- trois millions six cent trente-trois mille quatre cent soixante-seize (3.633.476) actions préférentielles de classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

- deux mille cinq cents (2.500) actions ordinaires de classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et

- quatre cent trente-cinq mille (435.000) actions ordinaires de classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

II. Qu'aux termes de l'article 6.6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à un million neuf cent cinquante-et-un mille sept cent dix-huit Euro et quatre-vingt centimes d'Euro (EUR 1.951.718,80), représenté par:

- sept millions cinq cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-huit (7.557.188) actions préférentielles de classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

- dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires de classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et

- un million neuf cent soixante mille (1.960.000) actions ordinaires de classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

III. Que le conseil d'administration de la Société, dans ses résolutions prises le 18 septembre 2015 et conformément au pouvoir lui ayant été conféré aux termes de l'article 6.8 des statuts de la Société, a augmenté le capital social de la Société d'un montant total de deux mille six cent soixante-quatorze Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 2.674,50), afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent sept mille quatre-vingt-dix-sept Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 407.097,60) à quatre cent neuf mille sept cent soixante-douze Euro et dix centimes d'Euro (EUR 409.772,10), par la création et l'émission de vingt-six mille sept cent quarante-cinq (26.745) nouvelles actions préférentielles de classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Nouvelles Actions Préférentielles de Classe A), souscrites et intégralement libérées par apport en numéraire, les détails des souscriptions et paiements résultant des résolutions du conseil d'administration du 18 septembre 2015, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de six cent douze mille quatre cent soixante Euros et cinquante centimes d'Euro (EUR 612.460,50), qui restera attachée aux Nouvelles Actions Préférentielles de Classe A émises.

IV. Le montant total de six cent quinze mille cent trente-cinq Euros (EUR 615.135,00) a été intégralement libéré et mis à la libre disposition de la Société.

V. Que suite à la réalisation de ces augmentations de capital dans les limites du capital autorisé, les articles 6.1 et 6.6 des statuts de la Société sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

« **Capital social souscrit.**

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre cent neuf mille sept cent soixante-douze Euros et dix centimes d'Euro (EUR 409.772,10) représenté par:

6.1.1 trois millions six cent soixante mille deux cent vingt-et-une (3.660.221) Actions Préférentielles de Classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

6.1.2 deux mille cinq cents (2.500) Actions Ordinaires de Classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et

6.1.3 quatre cent trente-cinq mille (435.000) Actions Ordinaires de Classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune».

« **Capital autorisé.**

6.6 Le capital social autorisé, en plus du capital souscrit, est fixé à un million neuf cent quarante-neuf mille quarante-quatre Euros et trente centimes d'Euro (EUR 1.949.044,30), représenté par:

6.6.1 sept millions cinq cent trente mille quatre cent quarante-trois (7.530.443) Actions Préférentielles de Classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

6.6.2 dix millions (10.000.000) d'Actions Ordinaires de classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et

6.6.3 un million neuf cent soixante mille (1.960.000) Actions Ordinaires de Classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25939. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015187502/160.

(150209272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**PCOP II Intermediate C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 201.550.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

PCOP II Topco Intermediate C L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting through its general partner PCOP II Limited, a limited entity governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands;

represented by Tessy BODEVING, private employee, residing professionally in Diekirch, by virtue of a proxy, given under private seal; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

## Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “PCOP II Intermediate C S.à r.l.”

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws.

Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of debt and/or equity interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may invest on a global basis in a variety of instruments issued across the capital structure of issuers operating in a variety of industries and sectors, including, without limitation, in loans, bonds, convertible and asset-backed securities, trade claims and post-reorganization and other equity securities and related derivatives.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text.

Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.



Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

## Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 10:30 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
PCOP II Topco Intermediate C L.P. ....	USD 20,000.-	20,000	USD 20,000.-
Total: .....	USD 20,000.-	20,000	USD 20,000.-

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

##### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

*Shareholders resolutions*  
*First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Jeffrey M. Smith, residing at 555 California Street, 50<sup>th</sup> Fl. San Francisco, CA 94104 (United States of America);
- Dr Wolfgang Zettel, residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
- Mr Stefan Lambert, residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

PCOP II Topco Intermediate C L.P., une limited partnership régie par le droit des Iles Cayman, avec siège social au Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, agissant par l'intermédiaire de son general partner PCOP II Limited, une limited régie par le droit des Iles Cayman, avec siège social au Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands;

représenté par Tessa BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «PCOP II Intermediate C S.à.r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois.

Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations sous forme de dette ou d'intérêts en capital dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut investir à l'échelle mondiale dans une variété d'instruments émis à travers la structure de capital des émetteurs opérant dans une variété d'industries et de secteurs, y compris, sans limitation, dans des prêts, des obligations, des titres convertibles et adossés à des actifs, créances commerciales et post réorganisation et autres titres de participation et dérivés connexes.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 10:30 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.



Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
PCOP II Topco Intermediate C L.P. ....	USD 20.000	20.000	USD 20.000
Total: .....	USD 20.000	20.000	USD 20.000

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2016.

#### *Assemblée générale extraordinaire Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Mr Jeffrey M. Smith, ayant sa résidence professionnelle au 555 California Street, 50<sup>th</sup> Fl. San Francisco, CA 94104 (Etats-Unis d'Amérique);
- Dr Wolfgang Zettel, ayant sa résidence professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg); et
- Mr Stefan Lambert, ayant sa résidence professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 13 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19308. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur* (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187268/612.

(150209088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Amicale sportive GO-Run vum Centre Nossbiërg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4004 Esch-sur-Alzette, Centre Nossbiërg.

R.C.S. Luxembourg F 10.596.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

- 1) CATHREIN Edmée, éducatrice graduée, 2Kleesgrëndchen, L-4164 Esch-sur-Alzette, luxembourgeoise
- 2) DA SILVA Philippe, salarié, 18 rue de l'école, L-4103 Esch-sur-Alzette, luxembourgeois
- 3) ENGEL Nico, architecte, 12 avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, luxembourgeois,
- 4) ROELTGEN André, salarié, 2 Kleesgrëndchen, L-4164 Esch-sur-Alzette, luxembourgeois
- 5) SCHON Patricia, juriste, 12 avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, luxembourgeoise
- 6) SIKORSKI Christian, salarié, 42 bvd JF Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette, luxembourgeois
- 7) SIMON Ludwig, infirmier, 3 rue de Rumelange, L-4309 Esch-sur-Alzette, allemand
- 8) SOWA André, salarié, 11 rue Victor Hugo, <1-5671 Altwies, luxembourgeois
- 9) VANDEVELDE Jacky, éducatrice graduée, 51 rue Marie Müller Tesch, L-4250 Esch-sur-Alzette, belge

réunis en date du 28.03 2014 à Bettembourg en assemblée générale constituante, et tous ceux qui adhéreront ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif qui sera régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, et par ses statuts qui sont arrêtés comme suit:

**Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination «Amicale sportive GO - Run vum Centre Nossbiërg», en abrégé «GO - Run Nossbiërg». Elle est désignée ci-après «l'association».

**Art. 2.** Le siège social de l'association est établi à L-4004 Esch-sur-Alzette, Centre Nossbiërg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par simple délibération du conseil d'administration.

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'association a pour objet:

- a) de promouvoir et de soutenir l'inclusion sociale de personnes en situation de handicap intellectuel;
- b) d'organiser des activités sportives et de loisir;
- c) d'aider matériellement l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS MENTALEMENT HANDICAPES (A.P.E.M.H.) dans la réalisation de ses projets.

L'association pourra réaliser son objet avec le concours et/ou par l'intermédiaire d'autres initiatives, institutions, associations, organismes, établissements ou sociétés nationaux ou étrangers poursuivant des objectifs analogues ou identiques.

**Art. 5.** L'association est neutre du point de vue politique, idéologique, confessionnel et racial. Elle adhère aux valeurs de justice sociale, d'égalité, de solidarité et de respect des droits de l'homme.

**Art. 6.** L'association peut s'affilier à tout groupement analogue national ou étranger susceptible de lui prêter un concours utile.

**Membres**

**Art. 7.** Le nombre des membres de l'association est illimité. Il ne peut toutefois être inférieur à trois.

**Art. 8.** Peut devenir membre de l'association toute personne qui souhaite participer directement aux activités de l'association.

**Art. 9.** L'admission des membres est décidée par le conseil d'administration suite à la réception d'une demande d'admission écrite.

La décision de refus n'a pas besoin d'être motivée, ni n'est soumise à aucun recours.

Les admissions décidées par le conseil d'administration sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

**Art. 10.** L'admission d'un membre comporte de plein droit l'adhésion par ce dernier aux statuts de l'association.

Par cette adhésion, tout membre s'interdit de porter préjudice, que ce soit par un acte ou une omission, aux statuts ou de se livrer à des agissements contraires aux intérêts de l'association.

**Art. 11.** Les membres paient une cotisation annuelle dont le montant à fixer annuellement par l'assemblée générale ne pourra dépasser la somme de 100 euros par membre.

La cotisation est fixée à 5 euros.

Les cotisations sont dues pour l'année entière, quelle que soit la date de l'admission.

**Art. 12.** La qualité de membre se perd:

- 1) par la démission volontaire;
- 2) par le refus ou le défaut de paiement de la cotisation annuelle;
- 3) par l'exclusion pour des motifs graves;
- 4) par le décès du membre.

**Art. 13.** Chaque membre est libre de se retirer de l'association en adressant par courrier recommandé sa démission au conseil d'administration.

**Art. 14.** L'exclusion d'un membre figurera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Elle est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre ayant été entendu par l'assemblée générale dans ses explications ou ayant été dûment convoqué à cet effet et ne s'étant pas présenté.

**Art. 15.** Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur les fonds et avoirs de l'association et perdent tous les autres droits au sein de l'association. Ils ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations déjà versées.

**Art. 16.** Il est tenu un registre des membres.

### **Administration Assemblée Générale**

**Art. 17.** L'assemblée générale se compose des membres de l'association.

**Art. 18.** L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an.

Elle est convoquée par simple lettre par le conseil d'administration avec communication de la date, du lieu et de l'ordre du jour au moins quinze jours avant la date de la réunion.

**Art. 19.** Les membres sont convoqués en assemblée générale extraordinaire lorsque l'intérêt de l'association l'exige ou à la demande d'au moins un tiers des membres.

Cette demande doit être formulée par lettre recommandée adressée au conseil d'administration et indiquer les points à mettre à l'ordre du jour.

Les délais de convocation et de communication de l'ordre du jour des assemblées générales extraordinaires sont de quinze jours. En cas d'urgence dûment motivée, ce délai peut être réduit à huit jours.

**Art. 20.** Toute proposition, signée d'un dixième des membres, doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 21.** L'assemblée générale est notamment investie des pouvoirs suivants:

1. l'admission définitive de nouveaux membres;
2. la nomination et la révocation des administrateurs;
3. l'approbation d'un budget prévisionnel et des comptes;
4. la fixation des cotisations;
5. l'exclusion des membres;
6. la modification des statuts;
7. la dissolution de l'association.

**Art. 22.** Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont présidées par le président du conseil d'administration ou à son défaut, par le vice-président, respectivement par un administrateur désigné par le conseil d'administration.

**Art. 23.** Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale.

Les membres peuvent donner procuration à un autre membre de voter pour eux ou en leur nom. La procuration ne vaut que pour une séance de l'assemblée générale. Aucun membre ne peut représenter plus d'un membre.

**Art. 24.** Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et par les présents statuts.

**Art. 25.** Le président de l'assemblée générale constitue les membres du bureau. Il désigne le secrétaire et le scrutateur. Le procès-verbal de l'assemblée générale est signé par les membres du bureau après approbation par le conseil d'administration.

Les délibérations et décisions de l'assemblée générale sont transmises aux membres et consignées dans un registre ad hoc que tous les membres ainsi que les tiers justifiant d'un intérêt légitime peuvent consulter au siège de l'association.

### **Conseil d'Administration**

**Art. 26.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins et de onze administrateurs au plus.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale, à la majorité simple des voix, et toujours révocables par elle.

**Art. 27.** La durée des mandats des administrateurs est de trois ans. Chaque année, un tiers de ces mandats est renouvelé par vote secret. Toutefois, le tiers des membres du conseil d'administration à désigner par tirage au sort, élu par la première assemblée générale, expire au bout d'une année et celui du deuxième tiers au bout de deux années. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un siège, il est pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur.

**Art. 28.** Le mandat d'administrateur est honorifique et ne donne droit à aucune rémunération.

**Art. 29.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. En l'absence du président et du vice-président, la présidence est assurée par un administrateur désigné par le conseil d'administration.

**Art. 30.** Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extra-judiciaires.

Les droits, obligations, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Les pouvoirs non réservés à l'assemblée générale appartiennent au conseil d'administration et notamment:

- il dresse le bilan et établit un budget prévisionnel des recettes et des dépenses de l'exercice à venir;
- il peut traiter, transiger et compromettre sur les intérêts de l'association, passer tous les contrats, administrer, acquérir, prendre ou donner à bail, échanger, aliéner tout bien meuble ou immeuble, emprunter, constituer et lever des hypothèques, nantissements et autres garanties, décider sur l'acceptation de dons, legs ou subsides; il a le droit d'intenter ou de soutenir au nom de l'association toute action judiciaire, tant en demandant qu'en défendant; il fait et reçoit tous paiements; il peut passer et signer des conventions avec les autorités publiques dans le cadre du mandat lui conféré par l'assemblée générale.

Les pouvoirs énumérés ci-dessus sont énonciatifs et non-limitatifs.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non.

Le conseil d'administration établit tous règlements d'ordre interne de l'association qu'il juge utiles.

**Art. 31.** A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins celle du président. Ceci vaut également en matière de droit d'intenter ou de soutenir, au nom de l'association, toute action judiciaire, tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 32.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, ou à la demande de la majorité des administrateurs.

**Art. 33.** Tous les points sur lesquels une décision doit être prise devront figurer sur l'ordre du jour communiqué préalablement.

**Art. 34.** Un administrateur peut donner à un de ses collègues le mandat de le représenter aux délibérations du conseil d'administration. Ce mandat doit être écrit et n'est valable que pour une seule séance.

Un même administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

**Art. 35.** Toutes les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés.

**Art. 36.** Il est tenu un registre des procès-verbaux des séances.

### **Exercice social, Budget et Comptes**

**Art. 37.** L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année, sauf le premier exercice qui commencera le jour de la constitution de l'association.

**Art. 38.** Le budget prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'exercice à venir est dressé au mois de décembre de chaque année. Les comptes de l'exercice révolu sont clôturés avant la fin du premier semestre.

**Art. 39.** Le bilan et le budget prévisionnel de l'association sont soumis annuellement par le conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale, et ceci avec le rapport d'au moins deux commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.

La durée des mandats des commissaires aux comptes est de un an renouvelable. Les commissaires aux comptes sont rééligibles. Le mandat de commissaire aux comptes est incompatible avec celui d'administrateur de l'association en exercice. La charge de commissaire aux comptes peut être assurée par une personne étrangère à l'association.

### **Modification, Dissolution, Liquidation**

**Art. 40.** Toute modification aux présents statuts ainsi que tous les cas non prévus par les présents statuts sont régis par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**Art. 41.** En cas de dissolution de l'association, pour quelque cause que ce soit, il l'actif net de l'association, tel qu'il résulte de la liquidation effectuée conformément à la loi précitée, sera versé à la Fondation APEMH (Association des parents d'enfants mentalement handicapés).

Fait à Bettembourg, le 28 mars 2014. CATHREIN Edmée / DA SILVA Philippe / ENGEL Nico / ROELTGEN  
André / SCHON Patricia / SIKORSKI Christian / SIMON Ludwig / SOWA  
André / VANDEVELDE Jacky.

Référence de publication: 2015187470/161.

(15021123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**AMCI Poseidon 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 180.900,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.515.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of October;

Before US Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AMCI Poseidon Fund, L.P. an exempted limited partnership duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and with a registration number WK 71252 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "AMCI Poseidon 2 S.à r.l.", incorporated pursuant to a deed of Me Henri Beck, notary in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on December 3, 2014 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B.192515, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 29, 2014, n°4003 (hereafter the "Company").

II. The Company's share capital is set at two hundred and one thousand United States Dollars (USD 201,000.-) represented by two hundred and one thousand (201,000) shares, spread over as follows: twenty thousand one hundred (20,100) class A shares, twenty thousand one hundred (20,100) class B shares, twenty thousand one hundred (20,100) class C shares, twenty thousand one hundred (20,100) class D shares, twenty thousand one hundred (20,100) class E shares, twenty thousand one hundred (20,100) class F shares, twenty thousand one hundred (20,100) class G shares, twenty thousand one hundred (20,100) class H shares, twenty thousand one hundred (20,100) class I shares and twenty thousand one hundred (20,100) class J shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

III. The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of twenty thousand one hundred United States Dollars (USD 20,100.-) in order to reduce it from its present amount of two hundred and one thousand United States Dollars (USD 201,000.-) to one hundred and eighty thousand nine hundred United States Dollars (USD 180,900.-) by redemption of a whole class of shares.

IV. The Sole Shareholder resolves to approve the Available Amount (as defined under the article 2 of the articles of association of the Company, as amended) as determined by the board of managers of the Company for an amount of seventy-four million twenty-five thousand five hundred and fifty-seven United States Dollars and thirty-nine cents (USD 74,025,557.39).

V. All the conditions of the article 10 of the articles of association of the Company being met, the Sole Shareholder resolves to redeem all the twenty thousand one hundred (20,100) class J shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and to reimburse AMCI Poseidon Fund, L.P. prenamed, for its shareholding in the class J shares, followed by the cancellation of all the class J shares.

VI. Pursuant to the above resolutions, article 7 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 7. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at one hundred and eighty thousand nine hundred United States Dollars (USD 180,900.-) divided into:

- twenty thousand one hundred (20,100) class A shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- twenty thousand one hundred (20,100) class B shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subscribed and fully paid up;
- twenty thousand one hundred (20,100) class C shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subscribed and fully paid up;
- twenty thousand one hundred (20,100) class D shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subscribed and fully paid up;
- twenty thousand one hundred (20,100) class E shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subscribed and fully paid up;
- twenty thousand one hundred (20,100) class F shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subscribed and fully paid up;
- twenty thousand one hundred (20,100) class G shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subscribed and fully paid up;
- twenty thousand one hundred (20,100) class H shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subscribed and fully paid up; and
- twenty thousand one hundred (20,100) class I shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve.

The rights and obligations attached to the shares of the Company shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting.”

VII. The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the class J shares in the share register of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at three thousand Euros (3,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille quinze, le septième jour d'octobre;

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AMCI Poseidon Fund, L.P. un exempted limited partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman et enregistré sous le numéro WK 71252 (l'«Associé Unique»);

ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination d'“AMCI Poseidon 2 S.à r.l.”, constituée suivant acte reçu par Me Henri Beck, notaire à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 décembre 2014 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.192515, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 décembre 2014, n°4003 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent un mille dollars américains (201.000,- USD) représenté par deux cent un mille (201.000) parts sociales réparties comme suit: vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe A, vingt mille

cent (20.100) parts sociales de classe B, vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe C, vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe D, vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe E, vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe F, vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe G, vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe H, vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe I et vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune.

III. L'Associé Unique décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de vingt mille cent dollars américains (20.100,- USD) pour le réduire de son montant actuel de deux cent un mille dollars américains (201.000,- USD) à cent quatre-vingts mille neuf cents dollars américains (180.900,- USD) par rachat d'une classe de parts sociales.

IV. L'Associé Unique décide d'approuver le Montant Disponible (tel que défini à l'article 2 des statuts modifiés de la Société) tel que déterminé par le conseil de gérance de la Société pour un montant de soixante-quatorze millions vingt-cinq mille cinq cent cinquante-sept dollars américains et trente-neuf centimes (74.025.557,39 USD).

V. L'ensemble des conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant remplies, l'Associé Unique décide de racheter l'ensemble des vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,-USD) chacune et de rembourser AMCI Poseidon Fund, L.P. susmentionné, pour sa participation aux parts sociales de classe J, suivi de l'annulation de toutes les parts sociales de classe J.

VI. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 7 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Capital Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quatre-vingts mille neuf cents dollars américains (180.900,- USD) divisé en:

- vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la Réserve Légale.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de la Société sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.»

VII. L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'annulation des parts sociales de classe J dans le registre des parts sociales de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros (3.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32794. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187500/168.

(150209692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Shepherd Capital GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 151.245.

*Cession de parts sociales*

En date du 20 octobre 2015, la société CHP International SA a cédé 250 parts sociales de catégorie A et 5 parts sociales de catégorie B à:

- La société Eiffel eCapital SA, dont le siège social est 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg.

En date du 20 octobre 2015, Monsieur Jean-François BOISSIER, demeurant 59 Chemin de la Bergerie, 1936 Verbier, Suisse a cédé 250 parts sociales de catégorie A et 5 parts sociales de catégorie B à:

- La société Eiffel eCapital SA, dont le siège social est 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg.

Suite à ce transfert de parts sociales la société Eiffel eCapital SA, dont le siège social est 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg détient 500 parts sociales de catégorie A et 10 parts sociales de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Signature

*Gérant*

Référence de publication: 2015188109/20.

(150209449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Candy Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.889,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 192.580.

*Extrait de la résolution écrite d'associé prise par l'associé unique de la Société en date du 11 novembre 2015*

Monsieur Steven Smith, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1959 à Redruth, Royaume-Uni et résidant professionnellement au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 11 novembre 2015.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Candy Ventures S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015189201/16.

(150211636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---